



## Amende pour excès de vitesse

Par **cpanel**, le **24/01/2009 à 12:34**

Bonjour,rnrnMa compagne qui conduit tres prudemment a pris un PV (probablement par un radar modile) pour un leger excès de vitesse de 90 euros. Elle a réglé ce PV par courrier mais ce dernier (à la date d'aujourd'hui) n'a pas été débité. Aujourd'hui nous recevons un rappel de 300 euros. Existe t-il un recours ? comment faire preuve de notre bonne foi ?rnFaut-il envoyer un PV de 90 euros en AR désormais ?rnrnmerci pour votre réponse.

Par **frog**, le **24/01/2009 à 12:39**

Vous avez réglé comment ? Par timbre-amende ou chèque ?rnrnDans la seconde hypothèse, adressez une lettre explicative à l'officier du ministère public attestant sur l'honneur l'envoi du règlement par lettre simple à la date X et demandez gracieusement de pouvoir ne payer que les 90 euros au lieu de 300, au regard des circonstances. Joignez-y directement un règlement du même montant pour preuve de votre bonne foi.

Par **cpanel**, le **24/01/2009 à 12:58**

Merci de votre réponse.rnFaut -il faire opposition au chèque déjà envoyé ?rnOu est-ce qu'il y a des chances que le chèques soit retrouvé et débité ?rn(ca m'est arrivé d'envoyer un chèque à l'EDF pour un cas similaire et ai eu un mal fou à leur faire admettre et prendre en compte par la suite que deux chèques avaient été débités ?)

Par **frog**, le **24/01/2009 à 13:09**

Pour éviter d'être doublement débité, oui, je ferais opposition à votre place. Précisez le dans le courrier que vous l'avez fait à telle date, ne sait-on jamais.

Par **cpanel**, le **24/01/2009 à 13:11**

Merci beaucoup !

Par **Tisuisse**, le **24/01/2009 à 13:37**

Bonjour,  
Pourriez-vous détailler la somme des 300 € qui vous sont réclamés parce que une amende à 300 € dans le détail des montants en fonction de leurs classes, je ne connais pas (n'existe pas).  
Merci d'avance.

Par **cpanel**, le **24/01/2009 à 13:57**

Il est marqué sur la feuille :  
Amende forfaitaire majorée : 375 euros  
Montant payé : 0  
SOMME A PAYER : 375 euros  
Somme à payer diminuée de 20% si vous payez dans les 30 jours : 300 euros

Par **Tisuisse**, le **24/01/2009 à 14:20**

Là je comprends.  
Prenez contact avec votre banque pour résoudre ce problème de chèque perdu (opposition et établissement d'un autre chèque),  
prenez contact avec le centre de traitement des amendes à Rennes pour leur expliquer votre situation et demander à l'OMP de Rennes, de ne payer, à titre exceptionnel, que le montant forfaitaire de 135 €.  
Gardez copie ou double de tout ce que vous adresserez par LR/AR car tout courrier doit être en LR/AR.

Par **cpanel**, le **24/01/2009 à 14:35**

135 ?  
qu'il en soit je vous remercie, et je vais devoir m'atteler au téléphone...

Par **frog**, le **24/01/2009 à 14:48**

[citation]135 ? [/citation]  
Faîtes comme avec les marchands de tapis : Proposez 90€ et concluez à 135€ si vous sentez qu'il est meilleur en négoce que vous. Ca fait toujours 165€ d'économisés face à une administration qui peine à avouer ses torts et qui n'aura aucun mal à faire valoir ses "droits".